

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 octobre 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Eric DIARD - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Patrick MAGRO - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Bernard MOREL - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François FRANCESCHI représenté par Pierre SEMERIVA - Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Alexandre BIZAILLON - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MENNUCCI - Renaud MUSELIER - Jérôme ORGEAS - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Guy TEISSIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 016-498/13/BC

■ Approbation d'une convention de partenariat avec l'Institut National de l'Audiovisuel (INA)

DGS 13/10560/BC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence accueille, les 21 et 22 novembre 2013 à Marseille, la 41^{ème} édition des Journées des Communautés Urbaines de France.

L'organisation de ces journées s'articulera notamment autour de Marseille Provence 2013 et plus généralement des enjeux du champ culturel pour l'aménagement du territoire, le développement économique et social ou encore l'urbanisme.

La thématique "Culture et Economie" doit, sous la houlette de Marseille Provence Métropole, permettre aux autres Communautés urbaines d'avoir un retour sur l'expérience acquise, sur les usages et applications à en tirer, de valoriser les expériences probantes mais également de pointer les secteurs d'économie culturelle à forte valeur ajoutée.

Signé le 25 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 28 octobre 2013

Le rôle du cinéma, et plus généralement de l'industrie de l'audiovisuel, sur le territoire, tant d'un point de vue artistique, économique ou patrimonial sera mis en exergue.

L'Institut National de l'Audiovisuel, titulaire de droits de propriété matérielle et intellectuelle sur un fonds d'archives de radio et de télévision publiques, procède à la constitution d'un patrimoine national audiovisuel et sonore.

L'Institut National de l'Audiovisuel développe une politique de valorisation de ses archives à des fins éducatives et culturelles en favorisant notamment la diffusion d'images, de sons et de photographies dans des festivals, rétrospectives, expositions ou autres évènements culturels.

L'Institut National de l'Audiovisuel a accepté d'accorder son soutien à Marseille Provence Métropole dans le cadre des Journées des Communautés Urbaines de France en réalisant un montage audiovisuel d'archives mettant en scène divers tournages de films sur le territoire communautaire depuis les débuts du cinéma jusqu'à nos jours.

Il convient de soumettre au Bureau une convention définissant les modalités de partenariat entre Marseille Provence Métropole et L'Institut National de l'Audiovisuel.

Les prestations techniques et frais de gestion, d'un montant de 279,86 euros, sont pris en charge par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'accueil des Communautés Urbaines de France à Marseille dans le cadre de « Marseille Provence, Capitale Européenne de la Culture 2013 » ;
- L'occasion pour Marseille Provence Métropole, en sa qualité de communauté hôte, de valoriser auprès des autres communautés urbaines les actions et réalisations du territoire, d'en pointer les atouts et les richesses.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'Institut National de l'Audiovisuel.

Signé le 25 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 28 octobre 2013

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2013 de la Communauté Urbaine : Sous-Politique A330 – Nature 6228 - 2DGS

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Ressources Humaines,
Moyens Généraux, Juridique

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Bernard MOREL

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI